

## Note d'information aux clubs – Saison estivale 2026

### Championnats Régionaux :

Les Championnats Régionaux seront soumis à des minimas de participation, à l'exception des épreuves de marche (voir livret page 12 et 13).

Le niveau de compétition « pré-régional » est supprimé et remplacé par des compétitions de zone :

- Meeting de zone sud : 7 et 14 Juin
- Meeting de zone nord : 14 Juin

### Demandes de repêchage :

Une demande de repêchage peut être formulée uniquement si l'athlète n'a pas eu la possibilité de participer aux compétitions ou à l'épreuve concernée.

Aucune demande ne sera acceptée si la seule justification est que l'athlète était proche de réaliser les minimas.

### **Conditions et délais :**

- Toutes les demandes doivent être effectuées avant le jeudi à 12h de la semaine précédant la compétition (voir la date exacte dans le livret et dans le tableau des échéances).
- En cas de demande hors délai, une pénalité de 30 € sera appliquée (contact : [lanasport@athlelana.fr](mailto:lanasport@athlelana.fr)).

### **Cas particulier : permutation de zones**

Si un athlète de la zone Sud souhaite participer à une compétition de la zone Nord, ou inversement, il devra justifier d'un résultat conforme aux minimas hors zone (voir livret page 12 et 13).

### **Modalités**

- Les demandes doivent être réalisées exclusivement via la plateforme HelloAsso, accompagnées du règlement d'une caution de 10 €.  
Aucune demande envoyée par mail ne sera traitée.
- La caution sera remboursée si l'athlète participe à la compétition.
- Aucun autre frais n'est demandé. La Ligue n'est pas responsable des dons ou frais additionnels éventuellement ajoutés lors du paiement.

### Absence en compétition :

#### **Cas d'absence non justifiée**

Si un athlète confirmé ne se présente pas à la compétition, le club sera redevable d'une pénalité de 20 €, sauf présentation d'un certificat médical dans les 8 jours suivant la compétition (à envoyer à [lanasport@athlelana.fr](mailto:lanasport@athlelana.fr)).

#### **Blessure sur place**

Si un athlète confirmé se blesse le jour de la compétition et ne peut participer à ses épreuves, il doit :

1. Informer immédiatement le directeur de compétition.
2. Fournir un certificat médical dans les 8 jours à [lanasport@athlelana.fr](mailto:lanasport@athlelana.fr).

#### **Absence partielle**

Un athlète engagé sur plusieurs épreuves et absent à l'une d'entre elles sera considéré comme non partant et devra également justifier son absence.



### **Suivi et sanctions :**

Après chaque compétition, la Ligue dressera la liste des absents et non partants.  
Les clubs concernés seront informés et disposeront de 8 jours pour transmettre les justificatifs médicaux.  
Passé ce délai, une note de débit sera adressée aux clubs.

### **Gestion via Direct Athlé :**

Dès la clôture des engagements, la Ligue ne fonctionnera qu'avec Direct Athlé.  
Les listes définitives, les compositions de concours et les repêchages validés seront consultables en ligne sur le live.

### **Compétitions estivales régionales 2026 :**

- 2 meetings régionaux épreuves combinées et marche – Talence et Châtellerauld
- 11 meetings labellisés WA
- 3 meetings nationaux
- Championnats régionaux Épreuves Combinées / Marche – Brive la Gaillarde
- Championnats régionaux CJES – Talence

### **Circuit des meetings 2026 :**

Afin de rentrer dans le classement :

- Participer à 3 meetings du Circuit des meetings + Championnats Régionaux LANA CJES

### **OU**

- Participer à 2 meetings du Circuit des meetings + 1 Meeting de zone + Championnats Régionaux LANA CJES

